



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 septembre 2004
Français
Original: anglais

Quatrième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria

I. Introduction

1. Par sa résolution 1509 (2003) du 19 septembre 2003, le Conseil de sécurité a créé la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour une période de 12 mois et m'a prié de lui rendre compte tous les 90 jours de l'exécution de son mandat. Le présent rapport porte sur la période écoulée depuis la parution de mon rapport du 26 mai 2004 (S/2004/430).

II. Déploiement de la Mission

2. Pendant la période considérée, la MINUL a consolidé sa présence dans tout le pays, créant les conditions de sécurité nécessaires à l'exécution de son mandat. En juin, un bataillon sénégalais a été déployé à Harper et Plibo (comté de Maryland), dans le secteur 4. En août, un troisième bataillon éthiopien a rejoint la Mission et a été déployé dans le secteur 4, ce qui a permis aux soldats éthiopiens déployés à Greenville, dans le comté de Sinoe et le comté de River Cess de rejoindre leurs bataillons dans le nord du pays. Le déploiement des soldats sénégalais et éthiopiens dans le secteur 4, dans le sud-est, a sensiblement amélioré les capacités de la MINUL pour surveiller la frontière avec la Côte d'Ivoire et les régions côtières des comtés de Grand Kru et de Maryland. En outre, une antenne médicale sénégalaise de niveau II déployée à Harper fournit un soutien médical supplémentaire aux unités déployées dans les zones difficilement accessibles du nord-est du pays.

3. Le bataillon pakistanais qui a été déployé dans le comté de Lofa en avril a depuis lors étendu sa zone d'opérations jusqu'à Zorzor, ville située à quelque 70 kilomètres au sud de Voinjama, à la frontière guinéo-libérienne. Ce déploiement a permis à la MINUL d'établir une forte présence dans la région située le long de la frontière guinéenne précédemment occupée par le mouvement Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie (LURD). Une compagnie pakistanaise supplémentaire sera déployée prochainement à Foya, à l'ouest de Voinjama. Au 30 août, l'effectif total de la Mission était de 14 665 hommes. Un escadron des communications de la force doit également être constitué, ce qui portera au complet l'effectif autorisé de la Mission, soit 15 000 hommes.

4. Au 30 août, la composante police civile de la MINUL comptait 1 090 personnes : 600 policiers civils, 10 gardiens de prison et 4 unités constituées



de police d'un effectif total de 480 personnes venant de Jordanie, du Népal et du Nigéria. On prévoit que l'effectif de la composante police civile sera au complet (1 115 personnes) dans les prochains mois.

5. Au cours de la période considérée, les activités de police à l'intérieur du pays ont été considérablement renforcées par le déploiement de deux unités constituées de police du Népal et du Nigéria à Buchanan et Gbarnga, respectivement. Ces unités assurent un appui tactique accru aux équipes de la police civile et à la police nationale libérienne dans ces comtés. Du personnel de police civile de la Mission est désormais déployé dans des zones en dehors de Monrovia, de l'aéroport international Roberts et du port de Monrovia et dessert 22 localités extérieures, notamment Gbarnga, Kakata, Tubmanburg, Zwedru, Saniquelle, Bo, Robertsport, River Cess, Totota, Carryesburg, Voinjama, Greenville, Salala, Ganta, Harper, Tapeta, Harbel, Yekepa, Saclepea, Loguato et Zorzor. Ces déploiements, qui doivent coïncider avec les déploiements de personnel militaire de la MINUL, se poursuivront au cours des prochains mois dans les sites restants.

III. Situation sécuritaire et application du cessez-le-feu

6. Dans l'ensemble, la situation sécuritaire au Libéria est restée calme au cours de la période considérée, en dépit de quelques accrochages et incidents mineurs, liés principalement aux querelles prolongées à l'intérieur des factions, au sein du LURD. Le cessez-le-feu décrété comme suite à l'Accord de cessez-le-feu du 17 juin 2003 continue de manière générale à être respecté. Le désarmement des combattants est sur le point de s'achever et la MINUL a poursuivi ses opérations de ratissage pour mettre un frein au mouvement illégal d'armes et de munitions à travers le pays. En juillet, une grande quantité d'armes et de munitions a été confisquée à des points de contrôle et dans le cadre d'opérations de perquisition et de saisie dans le centre du Libéria. La MINUL continue aussi à effectuer régulièrement des patrouilles terrestres et aériennes pour surveiller la situation le long des frontières.

7. Dans le même temps, on a observé une augmentation de la petite criminalité et des troubles civils, en particulier à Monrovia, où de nombreux ex-combattants désarmés se sont installés. Néanmoins, la situation sécuritaire aux alentours de la ville s'est améliorée dans l'ensemble, principalement du fait de la présence de soldats de la MINUL et de la collaboration entre la police civile de la MINUL et la police nationale libérienne qui, avec les unités de police constituées de la MINUL, continuent à mener des patrouilles communes musclées dans toute la capitale. Ces patrouilles ont réussi à mettre fin aux manifestations organisées par des ex-combattants et d'autres manifestants, qui sont parfois devenues violentes.

8. On a observé une recrudescence des activités criminelles et des incidents violents dans certaines régions à l'intérieur du pays. Par exemple, les activités illégales, notamment les pillages, se sont multipliées au chantier naval de Greenville, port situé dans le sud du pays. Le 9 juin, à Gbarnga, une bataille entre deux hommes a dégénéré, et l'émeute qui a suivi a fait un mort quand les soldats de la MINUL ont dû recourir à la force pour disperser la foule. Bien que les soldats de la MINUL aient réussi à mettre fin aux incidents de ce genre, leur fréquence accrue ces derniers mois constitue un sujet de préoccupation. D'autres régions, en particulier celles où il n'a pas encore été déployé de soldats de la MINUL, restent en proie à des troubles civils. Ce problème est lié en partie à la frustration croissante

des combattants qui attendent toujours que le programme de désarmement et de démobilisation commence dans les comtés éloignés et de ceux qui attendent le début du programme de réadaptation et de réinsertion dans les communautés où ils ont choisi de retourner. Ainsi, avant le déploiement des soldats de la MINUL et le début de l'opération de désarmement et de démobilisation dans le sud-est du pays, des incidents localisés de pillage et de harcèlement de civils par des combattants du Mouvement pour la démocratie au Libéria (MODEL) ont été signalés. Dans l'intervalle, le 17 juillet, des combattants armés du LURD ont pillé un entrepôt de produits alimentaires destinés à un programme de distribution de vivres situé près de Gbah, village à proximité de la frontière de la Sierra Leone. Des attaques dirigées contre le personnel d'organisations non gouvernementales ont également été signalées dans la même région, ainsi que le rétablissement de certains points de contrôle illégaux, que les soldats de la MINUL se sont rapidement employés à démanteler. À Tapeta, Zwedru, Harper, Greenville, River Cess et Monrovia, les ex-combattants ont continué à extorquer de l'argent à la population locale.

9. Bien qu'il n'y ait pas eu d'accrochages majeurs entre les groupes armés, les querelles prolongées à l'intérieur des factions au sein du LURD continuent à créer des tensions et à faire peser une menace sur les progrès réguliers accomplis dans le processus de paix. Les dissensions internes se sont aggravées le 3 juin, quand le soi-disant « Haut commandement militaire » du LURD, dévoué à Aisha Conneh, a annoncé que Sekou Damate Conneh avait été démis de ses fonctions de président de ce groupe, décision que l'intéressé, qui se trouvait au Sénégal à l'époque, a immédiatement rejetée. Quelques jours plus tard, le Conseil exécutif national du LURD a nommé Chayee Doe pour lui succéder. Suite au décès de Doe, peu après, au cours d'une intervention chirurgicale à l'étranger, Kabineh Jan'eh, Ministre de la justice dans le Gouvernement national de transition du Libéria, a été nommé Président par intérim du LURD et, le 27 juillet, il en a été nommé Président, à la suite d'élections tenues par certains éléments de ce mouvement.

10. Les divisions au sein du LURD ont donné lieu à des incidents devant les maisons de plusieurs de ses dirigeants – vol de véhicules, enlèvements et échanges de coups de feu. Le 2 août, des affrontements ont éclaté entre des éléments rivaux quand un groupe opposé à Sekou Conneh a volé la voiture d'un partisan de ce dernier. Le 3 août, plusieurs ex-combattants du LURD ont attaqué les maisons du Ministre de la justice et d'un ancien commandant militaire du LURD. Dans les deux cas, l'intervention d'unités constituées de la police et des soldats de la MINUL a mis fin aux incidents. Le retour de Sekou Conneh à Monrovia le 4 août n'a fait qu'aggraver les tensions. Ce jour-là, le commandant de la Force de la MINUL a rencontré séparément des représentants des deux factions du LURD, et les a avertis de ne pas inciter leurs partisans à recourir à la violence, indiquant que la MINUL agirait fermement pour mettre fin à toute perturbation. La MINUL poursuit le dialogue avec les éléments rivaux du LURD.

IV. Suivi de l'application de l'Accord général de paix

11. Les mécanismes de suivi de l'application de l'Accord général de paix du 18 août 2003, à savoir la Commission mixte de contrôle, le Comité de suivi de l'application de l'Accord et le Groupe de contact international sur le Libéria, ont continué de se réunir régulièrement. La Commission mixte de contrôle, qui est présidée par le commandant de la Force de la MINUL, a tenu trois réunions au cours

de la période considérée pour évaluer le respect du cessez-le-feu par le LURD, le MODEL et les forces de l'ancien gouvernement du Libéria. Elle a continué à jouer un rôle utile pour le suivi du cessez-le-feu, le maintien du dialogue entre les trois factions et la facilitation des contacts entre la MINUL et les commandants militaires des factions. Les discussions ont été axées sur les violations du cessez-le-feu et le désarmement, la démobilisation, la réadaptation et la réinsertion, ainsi que sur le trafic d'armes et de munitions à travers la frontière. La Commission a noté que certains commandants et combattants avaient vendu des armes à des non-combattants et que les trois groupes armés n'étaient toujours pas prêts à déposer une partie de leurs armes lourdes. Elle a également noté qu'il y avait eu des mouvements transfrontières d'armes et de munitions. La MINUL a continué à manifester son opposition à l'introduction d'armes en contrebande dans le pays et a engagé les dirigeants des factions à persuader les ex-combattants de renoncer aux manifestations violentes.

12. Le Comité de suivi de l'application de l'Accord, présidé par le Représentant spécial du Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a tenu ses quatrième et cinquième réunions les 18 juin et 17 août, respectivement. À sa dernière réunion, il a examiné les progrès réalisés dans le processus de paix et discuté des querelles à l'intérieur des factions au sein du LURD. À cet égard, le Comité est convenu que, conformément à l'Accord général de paix, les factions cesseraient d'exister en tant que forces militaires après l'achèvement de l'opération de désarmement et de démobilisation.

13. Le Groupe de contact international sur le Libéria a continué à travailler en étroite coopération avec la MINUL et la CEDEAO pour faire avancer le processus de paix. Le 10 mai, il s'est réuni à Londres et a procédé à un échange de vues sur les questions liées au programme de désarmement, de démobilisation, de réadaptation et de réinsertion et à la préparation et la coordination des élections. En juin, à la demande du Président du Gouvernement national de transition du Libéria, Gyude Bryant, il a tenu deux réunions extraordinaires pour examiner les allégations de Charles Bennie, Commissaire aux douanes du Gouvernement de transition et membre de haut rang du LURD, selon lesquelles les recettes perçues par le Gouvernement de transition n'étaient pas comptabilisées de manière appropriée. Il a été convenu que le Commissaire Bennie et ses collègues devraient fournir la preuve de leurs obligations selon lesquelles le Gouvernement de transition aurait perçu des recettes d'un montant de 48,2 millions de dollars entre novembre 2003 et mai 2004. Le Groupe a par la suite décidé d'informer le Président Bryant qu'il ne disposait pas des moyens techniques pour se prononcer sur la question sur la base des documents financiers présentés par le Commissaire Bennie. Le 7 juillet, il a tenu une réunion ordinaire pour examiner divers aspects de l'Accord général de paix.

14. Dans toutes les évaluations des mécanismes de suivi, il a été noté que le Gouvernement national de transition et l'Assemblée législative nationale de transition du Libéria continuaient à être en butte à de nombreuses difficultés dans l'exercice de leurs responsabilités. En raison des désaccords qui subsistent au sujet de nominations à des postes au gouvernement, le Gouvernement de transition a du mal à fonctionner en tant qu'administration homogène. Le renforcement des capacités dans plusieurs domaines ayant trait à l'administration de l'État continue également à soulever de gros problèmes. En juillet, le représentant du Parti de coalition panlibérien a été nommé à l'avant dernier des sièges volant à l'Assemblée législative nationale de transition qui compte 76 membres. La MINUL fournira son

appui pour l'élection qui doit avoir lieu le 6 octobre au dernier siège vacant, attribué au comté de Grand Kru.

V. Programme de désarmement, démobilisation, réadaptation et réinsertion

15. Depuis que le programme de désarmement, démobilisation, réadaptation et réinsertion a été relancé le 15 avril, les opérations de désarmement et de démobilisation au Libéria ont progressé régulièrement. Au cours de la période considérée, la troisième phase de ce programme a été mise en train et des opérations de désarmement se sont déroulées dans plusieurs zones frontalières éloignées du pays. De nouveaux sites de cantonnement ont été ouverts à Zwedru le 9 juillet (pour le MODEL), et à Ganta le 14 août (pour les forces de l'ancien Gouvernement du Libéria). Dans l'intervalle, les opérations de désarmement et de démobilisation dans les sites de cantonnement de Gbarnga (pour le LURD) et de Buchanan (pour le MODEL) ont été suspendues le 5 juillet et le 26 juillet, respectivement, suite à la démobilisation de tous les combattants dans ces zones. De nouveaux sites doivent être ouverts au cours du mois de septembre à Saniquelle, Voinjama et Harper.

16. En juillet, des ex-combattants du camp Scheffelin qui avaient été désarmés en décembre 2003 ont été officiellement démobilisés à Buchanan et dans le camp appelé « Voice of America », près de Monrovia, bien que 1 411 d'entre eux ne se soient pas présentés. La MINUL est en train d'arrêter les modalités et arrangements relatifs au paiement de la deuxième tranche de l'allocation transitoire de sécurité d'un montant de 150 dollars à chaque ex-combattant démobilisé.

17. Entre décembre 2003 et le 30 août, un total de 71 000 combattants ont été désarmés, dont 12 598 femmes, 4 884 garçons et 1 356 filles. Au 30 août, environ 21 000 armes avaient été remises volontairement, de même que 5 265 792 cartouches d'armes légères et 22 276 pièces de munitions non explosées (notamment des grenades à cube, des obus de mortier et des grenades à main). Environ 82 % des armes remises sont des fusils et des mitraillettes semi-automatiques.

18. Au 30 août, la MINUL avait enregistré 530 combattants étrangers : 5 Burkinabè, 10 Ghanéens, 259 Guinéens, 111 Ivoiriens et 145 Sierra-Léonais. On estime toutefois que le nombre effectif de combattants étrangers désarmés est plus élevé, car nombre d'entre eux n'ont pas indiqué leur vraie nationalité au moment du désarmement, peut-être pour des raisons de sécurité.

19. La MINUL coopère activement avec les organismes des Nations Unies pour renforcer les liens entre la réinsertion des ex-combattants et celle des déplacés et réfugiés qui retournent dans leurs communautés d'origine. Au 19 août, cinq projets de réinsertion intéressant 6 806 ex-combattants dans les comtés de Montserrado, Margibi et Bong, étaient exécutés par des organisations non gouvernementales financées par le Fonds d'affectation pour le désarmement, la démobilisation, la réadaptation et la réinsertion du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Trois projets supplémentaires financés au titre du Fonds d'affectation spéciale seront lancés bientôt pour la réinsertion de 2 000 autres ex-combattants. En outre, plus de 2 000 ex-combattants ont demandé leur inscription dans des établissements d'enseignement pour l'année scolaire commençant en

octobre. L'Agency for International Development des États-Unis (USAID) exécute également un programme de réinsertion à l'intention des ex-combattants et des rapatriés dans leurs communautés d'origine, en utilisant des brigades de travail locales pour répondre aux besoins d'infrastructures critiques. Un autre programme est axé sur les femmes et les enfants associés aux groupes armés, et leurs familles. On compte que quelque 10 000 ex-combattants, plus quelque 10 000 civils, peuvent profiter de tous ces programmes bien que leur exécution progresse très lentement car les fonds disponibles ne sont pas suffisants.

VI. Appui à la réforme du secteur de la sécurité et respect de la légalité

20. Ces derniers mois, plusieurs initiatives de base entreprises par la MINUL en vue de la réforme du secteur de la sécurité au Libéria ont commencé à porter leurs fruits. L'École de police du Libéria a été rouverte le 12 juillet par le Président Bryant, et la formation a commencé pour un premier groupe de 132 élèves en juillet, suivi par un second de 300 élèves en août. Les dossiers des recrues, comprenant des candidats internes de la police nationale libérienne ainsi que des candidats externes, ont été examinés et vérifiés de manière approfondie au cours du processus de recrutement. Le programme de formation de trois mois comprend à la fois une formation théorique et une formation pratique. Des ressources supplémentaires seront nécessaires pour financer la remise en état de l'École de police et l'accroissement de sa capacité, afin que l'effectif de chaque promotion puisse être porté à 600 élèves à partir du chiffre actuel de 150, ce qui permettra de former environ 1 800 policiers d'ici aux élections nationales prévues pour octobre 2005.

21. La campagne de recrutement pour le nouveau service de police se poursuit. Environ 31 % des 1 839 formulaires de candidature distribués dans le pays ont été renvoyés pour examen et 385 membres de la police nationale libérienne ont été admis à se présenter au processus de sélection d'entrée à l'École de police. La composante Parité entre les sexes de la MINUL travaille en étroite collaboration avec la police civile de la Mission pour veiller à ce que 15 % au moins des candidats retenus soient des femmes. L'immatriculation du personnel de la police nationale libérienne se poursuit également conformément au calendrier prévu, et 6 536 de ses membres avaient été immatriculés à la mi-août.

22. La MINUL a continué à consulter les représentants du système juridique et judiciaire national et d'organismes des Nations Unies, les partenaires internationaux intéressés et des membres de la société civile sur les moyens de renforcer le système judiciaire. À cet égard, des efforts visant à recueillir les fonds nécessaires pour financer des travaux, à petite échelle, de remise en état des infrastructures se poursuivent. En outre, des fonds destinés aux projets à impact rapide de la MINUL ont été utilisés pour faciliter la remise en état et la réouverture de la Faculté de droit et permettre à quelque 400 étudiants en droit de poursuivre leurs études. La Mission a également fourni un appui juridique à divers comités et organisations afin de les aider à créer les capacités nécessaires pour promouvoir et soutenir la bonne gouvernance, la transparence et la primauté du droit. La MINUL a également continué à intensifier ses programmes de suivi, de services consultatifs et d'évaluation dans certains organismes chargés de l'ordre public à Monrovia et aux alentours. L'expérience acquise dans le cadre d'autres opérations de maintien de la

paix a montré que si la question de la réforme judiciaire ne reçoit pas l'attention voulue dès le début du processus de paix, les efforts visant à renforcer l'état de droit en pâtissent. Un financement est nécessaire d'urgence pour atteindre les objectifs fixés dans ce domaine.

23. La session d'août à septembre des quatre tribunaux pénaux au palais de justice de Monrovia est en cours, et un nombre considérable d'affaires sont prêtes à être jugées. On s'attend à ce qu'au cours de cette période, la Cour suprême se prononce sur 32 affaires dont elle a été saisie durant la session de mars. Sur les 16 tribunaux de district du Libéria, 11 seulement sont considérés ouverts, dans la mesure où des juges ont été affectés. Ils manquent toutefois des ressources nécessaires pour acheter le matériel de base dont ils ont besoin pour devenir pleinement opérationnels. Plus de 50 tribunaux d'instance fonctionnent dans le pays, encore qu'avec des ressources limitées, ce qui réduit leur efficacité. Dans le domaine de la justice pour mineurs, la MINUL travaille en étroite collaboration avec le juge du tribunal pour enfants de Monrovia, le service de contrôle judiciaire et les agents des services de protection sociale. Grâce à cette coopération, un grand nombre de jeunes illégalement détenus ont pu être libérés et confiés à la garde de leurs parents, en attendant que leur cas soit examiné. La Mission est résolue à améliorer le système de justice pour mineurs en collaborant avec des organismes nationaux compétents, en lançant des initiatives en matière d'éducation et de réforme juridique, et en collaborant avec le Forum sur la justice pour mineurs, groupe de parties prenantes nationales présidé par le Ministre de la justice.

24. Dans le cadre de ses activités de formation, la MINUL a élaboré, en collaboration avec des parties prenantes nationales et internationales, des programmes de formation à moyen et à long terme à l'intention des juges de paix, magistrats et juges de tribunaux pénaux et spécialisés. Les stages commenceront à la fin du mois d'août, quand tous les nouveaux magistrats devraient avoir été nommés, comme prévu dans l'Accord général de paix. La Mission prévoit également de lancer, en collaboration avec le Ministère de la justice, un programme de rédaction et de révision des lois et a l'intention d'organiser des ateliers et des séminaires de sensibilisation du public au nouveau rôle renforcé du pouvoir judiciaire dans le processus d'édification de la nation et à l'importance de l'état de droit.

25. La composante de la MINUL qui se consacre à l'administration pénitentiaire a continué à travailler avec le Ministère de la justice, les organismes des Nations Unies et des partenaires internationaux pour renforcer le système pénitentiaire au Libéria. Au cours de la période à l'examen, le nombre total de détenus dans la prison centrale de Monrovia, et des prisons de Kakata, Bondiway et Saniquele, se chiffrait en moyenne à 190 par jour, dont 4 % de femmes et 5 % de jeunes. Les efforts déployés par le Gouvernement pour séparer les hommes des femmes et des enfants continuent à être entravés par la pénurie de ressources. En outre, ses efforts pour assurer des repas réguliers aux prisonniers n'ont pas été couronnés de succès. Le 26 août, 26 prisonniers détenus par la police nationale libérienne à Monrovia ont dû être hospitalisés quand plusieurs d'entre eux, souffrant de malnutrition grave et déshydratés, ont été trouvés inconscients dans leurs cellules. Les organismes internationaux appuient actuellement les efforts visant à fournir des vivres et d'autres services aux prisonniers. Le Gouvernement national de transition du Libéria a récemment affecté quatre infirmiers à la prison centrale de Monrovia et fourni un peu de matériel médical à son dispensaire. La fourniture de conseils et d'une formation en cours d'emploi au personnel pénitentiaire local progresse, mais

le moral du personnel, qui est mal payé et bénéficie d'avantages inadéquats, est bas. La MINUL, en collaboration avec d'autres parties prenantes, continue à travailler à la mise au point d'un plan de réforme pénale. Les conditions qui règnent dans les prisons sont toujours déplorables et doivent être améliorées d'urgence. La MINUL continue à collaborer étroitement avec les donateurs pour régler ce problème.

VII. Information

26. La composante Information de la MINUL a continué à diffuser tous les jours des informations sur le mandat et les activités de la Mission, en mettant l'accent en particulier sur le processus de désarmement, de démobilisation, de réadaptation et de réinsertion. Elle a organisé plusieurs ateliers avec des journalistes et des responsables des médias, avec la participation de dirigeants militaires des factions armées. Elle a également amorcé une campagne de sensibilisation du public aux questions de réadaptation et de réinsertion, en collaboration avec les parties prenantes et les partenaires d'exécution. Les informations diffusées par les médias libériens au sujet des activités de la Mission, y compris les évaluations du programme de désarmement, de démobilisation, de réadaptation et de réinsertion ont dans l'ensemble été positives. Radio MINUL poursuit ses efforts pour étendre ses émissions à tout le pays et a diffusé des informations en direct à partir de Gbarnga, Saniquelle, Ganta et Zwedru.

VIII. Rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays

27. Quelques progrès ont été accomplis dans ce domaine. Le groupe de travail national créé à cette fin au Ministère de l'intérieur a élaboré et commencé à exécuter, en collaboration avec la MINUL, un programme de rétablissement de l'autorité civile à travers le pays. La composition du groupe a récemment été élargie pour inclure des représentants du Gouvernement national de transition et de l'Assemblée législative nationale de transition du Libéria. Cette mesure a suivi la décision de l'Assemblée législative de reporter l'examen et la confirmation des candidatures des nouveaux commissaires représentant l'État et des commissaires assistants pour le développement qui avaient été présentées en juillet par le Président Bryant pour cinq comtés, parce que l'Assemblée n'avait pas été consultée par l'exécutif. Compte tenu des objections de l'Assemblée, conjuguées aux protestations élevées par les dirigeants locaux, le Président Bryant a retiré ses candidats et demandé au Ministre des affaires intérieures d'engager un processus selon lequel des comités locaux recommanderaient pour chaque poste de commissaire, trois candidats parmi lesquels le Président en choisirait un.

28. Des progrès encourageants ont été accomplis en ce qui concerne le renforcement de la présence de fonctionnaires gouvernementaux aux frontières. Le 8 août, la MINUL a facilité le déploiement de fonctionnaires des Services d'immigration et de naturalisation à Bo Waterside et Ganta, qui sont les principaux points de passage à la frontière avec la Sierra Leone et la Guinée, respectivement. Elle a également facilité le déploiement de fonctionnaires des services d'immigration et des douanes à Voinjama et Loguatu. En outre, les services de l'administration fiscale ont déployé 107 collecteurs d'impôts, sur un total prévu de 350, dans diverses localités dont Kakata, Marshall, Bensonville, Buchanan,

Gbarnga, Salala, Robertsport, Saniquelle et Ganta. Des plans sont également en cours pour rétablir les services postaux et créer des banques dans certaines de ces villes. Si le déploiement de fonctionnaires de l'État est encourageant, l'absence de bureaux adéquats, d'équipements et de soutien logistique indispensable continue à réduire considérablement leurs capacités de travailler efficacement.

29. Des spécialistes de la MINUL chargés des affaires civiles sont désormais déployés dans les 15 comtés du pays où ils mènent des activités à l'appui du rétablissement de l'autorité de l'État et de la remise sur pied des institutions gouvernementales. À cet égard, une assistance technique précieuse est fournie par des spécialistes de ces questions qui sont affectés à des ministères et d'autres institutions gouvernementales. Les spécialistes des affaires civiles et leurs interlocuteurs locaux s'emploient également à élaborer des profils sur l'état des institutions gouvernementales dans chaque comté, qui seront utilisés en vue du rétablissement de l'autorité de l'État, ainsi que du relèvement et de la planification du développement. Ils interviennent aussi de plus en plus fréquemment pour régler dans le cadre de comités spécialement créés à cette fin, les différends relatifs aux biens immobiliers et fonciers qui surgissent à mesure que réfugiés et déplacés continuent à regagner leurs communautés d'origine. Ils négocient également avec les membres des factions armées pour que ceux-ci sortent des bâtiments de l'État qu'ils occupaient.

30. À la suite de la signature en juin d'un mémorandum d'accord entre le PNUD et la Commission pour la réforme de la gouvernance, les activités de réforme du secteur public se sont multipliées. La MINUL a fourni à la Commission des profils de la situation dans les différents comtés, et le PNUD a fourni du matériel de bureau à 13 ministères clefs et institutions diverses pour les aider à rétablir les capacités de base. Les travaux dans ce domaine critique en sont à leurs débuts et nécessiteront un appui important de la communauté des donateurs. Il est essentiel que l'autorité de l'État soit rétablie dans tout le pays pour assurer le maintien de la sécurité, créer des conditions propices à la tenue d'élections présidentielles et législatives libres et régulières en octobre 2005, et assurer une gestion appropriée et transparente des ressources naturelles considérables dont dispose le pays.

IX. Élections

31. Le 31 mai, les représentants de la CEDEAO, de la MINUL et de la Commission électorale nationale se sont retrouvés à Abuja pour clarifier certains aspects de l'Accord général de paix relatifs au processus électoral. Il a été convenu que la Commission électorale nationale serait chargée de la conduite des élections et que l'ONU se chargerait de coordonner l'ensemble de l'assistance électorale qui lui serait fournie.

32. Par la suite, les 7 et 8 juin, la Commission électorale nationale a convoqué, à Monrovia, une réunion consultative à laquelle ont participé les représentants de tous les signataires de l'Accord de paix, à l'exception du MODEL. Les discussions portaient essentiellement sur la question de savoir si les élections d'octobre 2005 seraient limitées aux scrutins présidentiel et législatif ou si elles seraient étendues aux élections locales; sur le type de scrutin à adopter; sur la réforme des lois électorales; et sur la redéfinition des limites des différentes circonscriptions, compte tenu de la création de nouveaux comtés lorsque l'ex-Président Taylor était au

pouvoir. Il ressortait clairement de ces consultations que bon nombre de parties libériennes étaient contre l'utilisation d'un scrutin à la proportionnelle, comme ce fut le cas pour les élections de 1997, et préféraient un scrutin majoritaire à un tour par circonscription. Elles préféraient également organiser les élections locales avant les scrutins nationaux. Toutefois, faute de disposer du temps nécessaire pour procéder à un recensement avant les élections d'octobre 2005, et faute d'accord sur les limites des circonscriptions locales à l'intérieur des comtés, toutes les parties se sont accordées à penser que les élections locales devraient avoir lieu après les scrutins présidentiel et législatif et après l'entrée en fonction du gouvernement élu.

33. Le 30 août, la Commission électorale nationale a présenté à l'Assemblée législative nationale de transition le projet de loi portant réforme du système électoral. Ce projet contient des dispositions prévoyant l'élection par circonscription des membres de la future chambre des représentants. Son adoption par l'Assemblée législative de transition permettrait de lancer l'intégralité du programme d'éducation des électeurs. L'enregistrement sur les listes électorales devrait débuter en avril 2005 et durer cinq semaines environ. Le projet de loi habilite la Commission électorale nationale à adopter toute mesure propre à faciliter l'enregistrement et la participation au scrutin des personnes déplacées et des réfugiés.

34. La Commission électorale nationale, les donateurs internationaux, le Gouvernement de transition du Libéria et la MINUL continuent d'étudier les modalités de financement des élections dont le budget a été chiffré à 12 millions de dollars environ. À cet égard, la prudence commanderait que, en attendant d'autres contributions volontaires, la MINUL demande l'ouverture de crédits destinés à couvrir les dépenses électorales dans son projet de budget pour 2005-2006, de façon à ce que les élections aient lieu dans les temps et soient crédibles. Dans l'intervalle, on s'emploiera à renforcer la composante électorale de la MINUL, qui continuera d'aider la Commission électorale nationale à effectuer les opérations de restructuration et de planification opérationnelle nécessaires en prévision de l'inscription sur les listes électorales et des opérations de vote proprement dites.

X. Droits de l'homme et protection des civils

35. La composante droits de l'homme de la MINUL a poursuivi ses activités de promotion, de protection et de surveillance dans les régions du pays où l'autorité de l'État a été établie. Elle a été associée à l'élaboration des textes portant création de la Commission Vérité et Réconciliation. À cet égard, la MINUL a organisé une série de consultations nationales, en collaboration avec l'organisation non gouvernementale locale dite « Groupe de travail sur la justice de transition », qui se sont conclues par un atelier organisé à Monrovia du 27 juillet au 13 août. Les questions traitées portaient, notamment, sur les pouvoirs et fonctions de la Commission Vérité et Réconciliation, le traitement des femmes et des enfants, le rapatriement et la réadaptation des victimes, les amnisties et la nomination des commissaires. Ce projet de loi est actuellement examiné par le Gouvernement de transition et sera ensuite soumis à l'Assemblée législative de transition pour promulgation. Dans l'intervalle, la MINUL et le PNUD ont continué d'apporter leur appui aux consultations engagées avec le Gouvernement de transition, le corps judiciaire, la société civile et d'autres parties prenantes à propos des travaux de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et de l'élaboration d'un plan national d'action dans ce domaine. Les consultations étaient centrées sur

l'optique générale, la mission et les objectifs de la Commission, notamment ses rapports avec les organisations de défense des droits de l'homme et l'assimilation des meilleures pratiques.

36. Parmi les mesures prises pour veiller constamment à ce que la police nationale libérienne ne recrute pas des personnes ayant un casier judiciaire, la MINUL a constitué une « Banque de l'intégrité », où sont rassemblés des renseignements qui peuvent être utilisés pour aider à la sélection des candidats par l'Association nationale libérienne des agents de la force publique.

37. Un travail considérable a été accompli dans le domaine des droits de l'homme mais le processus de recrutement de personnes qualifiées prend assurément du retard. Il importe dès lors que l'identification, le recrutement et la formation initiale du personnel chargé des droits de l'homme s'accélèrent dans les semaines à venir.

XI. Situation humanitaire

38. L'amélioration de la sécurité et les progrès en matière de désarmement ont permis de déployer sur le terrain davantage de membres de la MINUL, d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales, ce qui a permis d'améliorer l'acheminement des secours vers les communautés qui étaient jusque là inaccessibles.

39. Le déploiement de Casques Bleus à Saclepea, Gbarnga, Tubmanburg, Voinjama et Zwedru a permis au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) d'intensifier les activités de surveillance à la frontière, de mettre en route des projets d'assistance au niveau des communautés et de préparer le rapatriement facilité de réfugiés des pays voisins, qui doit en principe démarrer en octobre. Le HCR a ouvert des bureaux à Tubmanburg, Voinjama, Gbarnga, Saclepea, Zwedru et Harper, et organisé en juillet, à Monrovia, une réunion régionale sur les rapatriements pour examiner les modalités techniques et les protections propres à garantir que les réfugiés retournent en sécurité. Selon une enquête interorganisations publiée en mai, il y avait à l'époque quelque 260 000 personnes déplacées dans les camps qui se trouvaient à l'intérieur du pays. Il se peut toutefois que ce nombre ait augmenté dans la mesure où, depuis plusieurs semaines, des Libériens réfugiés dans les pays voisins retournent par leurs propres moyens dans leur pays. L'on estime ainsi à 50 000 le nombre des réfugiés qui sont revenus dans leur communauté d'origine depuis août 2003. La MINUL et le HCR aident le Gouvernement de transition à mettre en œuvre la stratégie nationale de retour et de réinsertion au sein des communautés.

40. Les régions de l'intérieur du pays étant de plus en plus accessibles, la MINUL a continué d'élargir la portée de son programme de projets à impact rapide. Le principal domaine privilégié demeure celui des écoles situées dans les régions où des progrès notables ont été enregistrés en ce qui concerne le désarmement, le but étant de faciliter la réinsertion dans le système éducatif des enfants ex-combattants. Au 30 août, la MINUL avait approuvé 99 projets de ce type, d'un coût total de 1 047 706 dollars, dont 49, d'un coût total de 438 389 dollars, ont été achevés. Les domaines visés étaient l'éducation, la santé, la voirie et la remise en état de logements. La MINUL s'emploie également à faciliter les contacts avec les donateurs susceptibles de financer la reconstruction dans les secteurs de l'électricité et des télécommunications, ainsi que la remise en état des routes.

41. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a poursuivi son action de protection et d'appui en faveur des communautés et groupes vulnérables, dont les femmes et les enfants en période de conflit armé. À la date du 30 août, 6 403 enfants associés aux forces belligérantes avaient été désarmés et démobilisés et plus de 5 413 ont retrouvé leur famille. Il est également prévu qu'à partir du 1^{er} septembre, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) rapatrie dans leurs foyers, en Guinée, en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire, des enfants étrangers associés aux forces belligérantes, et ce conformément à un mémorandum d'accord conclu par le CICR et la MINUL. Par ailleurs, les organismes de protection de l'enfance apportent provisoirement des soins à 970 enfants associés aux forces belligérantes qui se trouvent toujours dans les centres de soins provisoires en attendant que l'on localise leur famille. Dix centres d'accueil devraient ouvrir au cours de la phase 3 du processus de désarmement, démobilisation, relèvement et réinsertion, où les enfants qui ont retrouvé leur communauté d'origine peuvent bénéficier de services de soutien psychosocial, d'activités de loisirs et de services de protection. Dans le même ordre d'idée, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) contribue à la protection des femmes contre les violences, y compris sexuelles, en leur fournissant notamment des conseils post-traumatiques sur les sites de cantonnement et dans les communautés d'accueil. Avec le soutien du FNUAP, des travailleurs sociaux font également un travail de sensibilisation au problème des violences, y compris sexuelles, contre les femmes.

42. La campagne « Rentrée des classes » continue d'enregistrer des progrès réguliers. L'UNICEF a livré plus de 10 000 lots de fournitures scolaires d'urgence pour 800 000 enfants et assuré la formation de 12 000 maîtres d'écoles primaires. L'UNICEF a aussi aidé à installer 432 points d'eau et installations sanitaires de base dans 519 écoles et compte, si les donateurs sont suffisamment généreux, pourvoir aux besoins en eau et en assainissement des autres écoles d'ici à la fin de l'année. Les programmes d'alimentation scolaire du Programme alimentaire mondial (PAM) ont touché 395 510 écoliers dans 1 065 établissements scolaires et, une fois étendus, ils devraient desservir un total de 460 000 écoliers d'ici à la fin de décembre. L'UNICEF a accéléré ses programmes d'apprentissage, et 11 000 enfants bénéficient d'activités éducatives et de programmes intégrés de développement de la prime enfance dans les espaces réservés aux enfants des camps pour personnes déplacées. Sur l'initiative conjointe de l'UNICEF et de la MINUL, des observateurs militaires en poste à Voinjama, Zwedru et Ganta reçoivent une formation sur la meilleure façon de traiter les enfants associés aux forces belligérantes. L'UNICEF a aussi achevé une évaluation détaillée des besoins en eau et en assainissement dans 10 comtés et les besoins en espaces d'apprentissage dans 12 comtés.

43. L'aide alimentaire demeure vitale pour pourvoir aux besoins immédiats des couches vulnérables de la population libérienne. En juin et juillet, le PAM a distribué au total 14 160 tonnes de vivres dans 11 des 15 comtés, le nombre moyen des bénéficiaires étant de 827 000 par mois. Des difficultés liées à la filière d'acheminement des vivres a contraint le PAM à réduire les rations d'alimentation générale à compter du mois de juin afin de desservir tous les bénéficiaires enregistrés au moyen des ressources disponibles. Le PAM travaille également en étroite collaboration avec l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) au renforcement des capacités du Gouvernement national de transition du Libéria en matière d'intégration de l'aide alimentaire et des soins de santé. L'Organisation des

Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le PAM collaborent à la relance du secteur agricole dans plusieurs comtés.

44. Afin de faciliter les activités de suivi et la collaboration avec ses partenaires dans le domaine de la santé au niveau des comtés, l'OMS apporte un appui logistique aux équipes sanitaires opérant à ce niveau. Le programme national de vaccination, qui se poursuit avec la participation de l'UNICEF, de l'OMS et d'autres partenaires, a déjà atteint 95 % de son objectif, en ayant vacciné 1 500 000 enfants contre la rougeole.

45. À cause du manque d'eau potable et de moyens d'assainissement dans de nombreux comtés, on signale des cas de maladies d'origine hydrique, notamment des poussées soudaines de choléra, dans les comtés de Montserrado et du Maryland. L'OMS collabore avec le Ministère de la santé et de la protection sociale pour améliorer la qualité de l'eau potable. Étant donné le caractère endémique du choléra, l'OMS est également en train de pousser à la production locale de chlore en tant que solution durable à long terme. En partenariat avec le Ministère des terres, des mines et de l'énergie, l'UNICEF a rénové le laboratoire central d'analyse de l'eau et fourni une aide pour la surveillance de la qualité des eaux ainsi que pour mettre en place un système d'alerte rapide sur les sites d'apparition du choléra. Le Fonds pour les secours d'urgence de 2 millions de dollars constitué par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires facilite les interventions humanitaires d'urgence des organisations non gouvernementales qui s'emploient à rétablir les bases d'une vie normale pour les communautés qui accueillent des personnes déplacées et d'autres couches vulnérables de la population. Les conseillers à l'environnement et aux ressources naturelles de la MINUL collaborent aussi avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le PNUD, le Gouvernement de transition et diverses organisations non gouvernementales pour aider le Gouvernement à rétablir une administration convenable des ressources naturelles.

46. À l'issue d'une série de consultations, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires au Libéria a été officiellement intégré à la MINUL en juillet. Cette mesure a permis de renforcer la coordination humanitaire, la planification stratégique des retours de personnes déplacées et de réfugiés et l'acheminement de l'aide. La coordination entre les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales s'améliore également, grâce au Comité d'action humanitaire, qui continue de se réunir toutes les semaines pour fixer l'orientation stratégique et donner des directives techniques concernant un large éventail de questions. De plus, la MINUL organise chaque semaine une réunion d'information sur les questions humanitaires à l'intention des organisations non gouvernementales opérant au Libéria.

47. Après un examen en milieu d'année, le document relatif à l'appel global interinstitutions pour 2004 a été présenté aux donateurs au début du mois de juin. Environ 38 % seulement des 137 millions de dollars demandés au titre de la composante autre qu'alimentaire ont été fournis jusqu'ici. Considérant ce déficit, l'équipe de pays des Nations Unies a adopté une démarche novatrice visant à intégrer les besoins humanitaires non pourvus au cadre de transition axé sur les résultats, qui doit être révisé à la fin de 2004. Au lieu de lancer un appel global pour 2005, les besoins humanitaires seraient répartis sur les modules appropriés du cadre de transition tout en restant bien distincts des objectifs relatifs à la transition et au développement. Cette formule constituerait non seulement un moyen plus efficace

de prendre en compte les liens réciproques entre le rapatriement, la réinsertion, le relèvement et la reconstruction mais également de présenter aux donateurs éventuels un ensemble plus cohérent et synthétique de besoins de financement. Je voudrais exhorter les donateurs à fournir les ressources nécessaires pour que les besoins humanitaires puissent être satisfaits, d'autant plus que les besoins de réinstallation sont en augmentation et qu'une aide peut désormais être apportée à des populations jusqu'ici inaccessibles.

XII. VIH/sida

48. Le PNUD a accordé trois subventions de 24 millions de dollars pour la mise en œuvre d'initiatives et d'activités de renforcement des capacités visant à améliorer l'accès des personnes atteintes du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme aux soins, aux services de soutien et aux traitements. Il a également financé l'achat d'agents antirétroviraux d'une valeur de 50 000 dollars, qui sont utilisés pour le traitement de plus de 300 patients. En collaboration avec le PNUD et en partenariat avec le Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/sida, la MINUL a aidé à la révision du plan d'action stratégique national sur le VIH/sida. Par ailleurs, le FNUAP a accru son appui aux villages frontaliers des comtés de Lofa et de Grand Cape pour la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles et le VIH/sida, ainsi que pour la sensibilisation aux problèmes des violences, y compris sexuelles, contre les femmes. Au sein de la Mission, la composante VIH/sida a poursuivi ses activités de sensibilisation et de formation des nouveaux personnels civil, de police civile et militaire. Elle collabore aussi avec d'autres organismes des Nations Unies, à la formation d'éducateurs qui seront ensuite chargés de former leur pairs.

XIII. Relèvement national

49. Depuis la Conférence internationale sur la reconstruction du Libéria, qui s'est tenue en février, le Comité de suivi du cadre de transition axé sur les résultats, qui est dirigé par le Président Bryant et comprend des représentants du Gouvernement national de transition du Libéria, de la MINUL, de la Banque mondiale et du PNUD, supervise la mise en œuvre du cadre de transition. Un bilan commun de l'état d'avancement de ce cadre a été entrepris et un rapport à ce sujet doit être présenté à une réunion de donateurs qui se tiendra le 24 septembre à Washington.

50. À la date du 30 août, près de 244 millions de dollars sur les 520 millions annoncés à la Conférence internationale avaient été reçus. Sur ce montant, 121,1 millions de dollars sont affectés aux activités humanitaires et 122,9 millions de dollars aux activités de reconstruction. Le Groupe de base sur le Libéria, qui regroupe les pays donateurs et les organisations internationales, s'est réuni le 20 juillet à Washington pour faire le point sur les contributions annoncées par les donateurs et sur l'état d'avancement des opérations de reconstruction et de relèvement. Il a constaté des besoins pressants de financement concernant la réinsertion des ex-combattants, le renforcement des institutions de défense de l'état de droit et l'organisation des élections d'octobre 2005. Le Groupe a insisté sur la nécessité pour les donateurs de faire tout leur possible pour accélérer la concrétisation des contributions annoncées lors de la Conférence internationale pour la reconstruction du Libéria. La bonne mise en œuvre du cadre de transition axé sur

les résultats exige un soutien constant de la communauté internationale et une coordination effective entre les différentes parties prenantes. Faute de reprise économique soutenue, s'accompagnant de créations d'emplois et d'un accroissement important des revenus d'origine publique, les perspectives de viabilité du processus de paix sur le long terme demeureront très fragiles.

XIV. Aspects régionaux

51. Au cours de la période à l'examen, la CEDEAO, en étroite coordination avec l'ONU, a fait des efforts louables en vue de résoudre les divergences entre le Président Bryant et les représentants des factions armées au sein du Gouvernement national de transition du Libéria. Le 30 juillet, la CEDEAO a organisé, en marge de la réunion de haut niveau sur la Côte d'Ivoire tenue à Accra, une réunion sur le Libéria à laquelle ont participé les Présidents Obasanjo du Nigéria, Kufuor du Ghana, Mbeki d'Afrique du Sud et Eyadema de Togo, ainsi que des représentants de la CEDEAO, le Président Bryant et des représentants du LURD et du MODEL. Le même jour, les Ministres des affaires étrangères de la CEDEAO ont rencontré les représentants des groupes armés et le Président Bryant. Ces entretiens étaient centrés sur les questions relatives à la mise en oeuvre de l'Accord général de paix et, à leur issue, le Président Bryant est convenu de consulter davantage les représentants des factions et de réunir plus régulièrement le Conseil des ministres.

52. Des progrès louables continuent d'être également enregistrés en ce qui concerne l'amélioration de la coopération mutuelle et le renforcement des liens entre les pays de l'Union du fleuve Mano. Le Président sierra-léonais Ahmad Tejan Kabbah s'est rendu au Libéria les 22 et 26 juillet pour tenir avec le Président Bryant des consultations sur les questions relatives à la sécurité dans les pays de l'Union du fleuve Mano. Le 18 août, le Président Bryant s'est rendu en Sierra Leone pour examiner avec le Président Kabbah les problèmes de sécurité dans la sous-région ainsi que l'expérience de la Sierra Leone en matière de relèvement après un conflit. À l'issue de cette réunion, les deux dirigeants ont renouvelé leur engagement à relancer l'Union du fleuve Mano et ont appelé à l'application effective du Traité de non-agression et de coopération en matière de sécurité entre la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone.

53. Les commandants des forces de la MINUL, de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone se sont retrouvés le 10 juin à Monrovia pour examiner la situation sur le plan de la sécurité dans les zones frontalières et procéder à un échange de vues sur les opérations intermissions et les activités transfrontalières. Conformément à la déclaration publiée par le Président du Conseil de sécurité le 25 mars 2004 (S/PRST/2004/7), dans laquelle il était fait mention de la nécessité de renforcer la coopération entre les missions de maintien de la paix, un rapport intégré est en train d'être établi et sera présenté au Conseil avant la fin de l'année. Dans l'intervalle, concrètement, la coopération entre les missions se poursuit, pour ce qui est en particulier du partage de l'information, de la liaison transfrontalière, des transferts de ressources excédentaires et des échanges de personnel d'appui.

XV. Appui à la Mission

54. La composante administrative de la MINUL a entrepris de rénover et de construire des bureaux pour les agents de la police civile et le personnel militaire en poste à l'extérieur de Monrovia. Elle a également mené à bien la construction de trois nouveaux camps de désarmement et de démobilisation situés à Zwedru, Ganta et Voinjama. Par ailleurs, elle a lancé les travaux de construction d'un dernier camp de cantonnement à Harper et de logements pour le personnel militaire. Outre ses fonctions d'appui à caractère plus général, la Mission a également fourni un appui logistique aux contingents nouvellement arrivés qui avaient provisoirement besoin de rations et de matériel. Au 30 août, l'effectif civil international était de 423 personnes, sur un total autorisé de 635 (soit 67 %), dont 29,14 % de femmes.

XVI. Aspects financiers

55. Par sa résolution 58/261 B du 18 juin 2004, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 864 815 900 dollars, soit 72 067 991 dollars par mois, au titre de la MINUL pour la période allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005. La mise en recouvrement de ces montants dépendra de la décision que le Conseil de sécurité prendra à propos de la prorogation du mandat de la Mission. Par la même résolution, l'Assemblée générale a décidé de répartir entre les États Membres le montant brut supplémentaire de 114 494 300 dollars correspondant aux crédits déjà ouverts au titre de la Mission pour la période allant du 1^{er} août 2003 au 30 juin 2004 en vertu de la résolution 58/261 A du 23 décembre 2003. Si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la MINUL au-delà du 30 septembre 2004, les dépenses afférentes au maintien de la Mission jusqu'au 30 juin 2005 se limiteraient aux montants mensuels approuvés par l'Assemblée générale.

56. Au 31 juillet 2004, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUL se montaient à 444 millions de dollars. Les contributions non acquittées à l'ensemble des opérations de maintien de la paix se chiffraient à cette date à 2 milliards 478 millions de dollars.

XVII. Observations

57. La MINUL a continué de faire des progrès s'agissant de la stabilisation du Libéria et de la création des conditions nécessaires pour que l'Accord général de paix puisse être intégralement appliqué. Le déploiement des contingents de la MINUL sur l'ensemble du territoire est pratiquement achevé et des progrès importants ont été réalisés en ce qui concerne le désarmement et la démobilisation des combattants. L'amélioration de la situation en matière de sécurité qui en est résultée a beaucoup facilité l'acheminement de l'aide humanitaire et le rétablissement progressif de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire. La Mission continue d'aider au relèvement des institutions juridiques et judiciaires libériennes ainsi que de son système pénitentiaire. Le programme de restructuration et de réforme du secteur de la sécurité est en bonne voie de réalisation, en ce sens que l'École de police a rouvert ses portes, la formation des nouvelles recrues a débuté et la Police nationale du Libéria renforce ses activités tant à Monrovia que dans l'intérieur du pays.

58. Ces réalisations importantes n'empêchent pas que bien des difficultés subsistent. L'aptitude du Gouvernement national de transition du Libéria à assurer les services de base et à étendre l'administration civile à l'ensemble du pays demeure limitée. Le rétablissement de structures administratives efficaces continuera de nécessiter une intervention des partenaires pour le développement sous la forme à la fois d'experts techniques et de moyens financiers pour permettre le relèvement et l'équipement des institutions gouvernementales et renforcer leur capacité administrative.

59. En outre, je demeure préoccupé par les problèmes que le Gouvernement de transition continue de rencontrer s'agissant d'assurer une administration cohérente du pays. Les différends persistants nés, notamment, de la prétention de certains ministres à faire nommer des personnes appartenant à leur faction à des postes clés dans l'administration centrale et les entreprises parapubliques nuisent au bon fonctionnement du Gouvernement national de transition du Libéria. Les divisions qui perdurent au sein du LURD, et qui sont à l'origine des violents incidents entre éléments rivaux survenus à l'intérieur et à l'extérieur de Monrovia, constituent un autre facteur de déstabilisation qui doit être traité d'urgence. À ce stade critique, les parties concernées devraient placer l'intérêt national au-dessus de leurs intérêts personnels et faire en sorte que leurs divergences soient réglées de façon à ne pas retarder le rétablissement de la stabilité du pays. Toutes les parties libériennes doivent conjuguer leurs forces, dans un esprit de coopération et de réconciliation, pour assurer la consolidation d'une paix dont le Libéria a grand besoin. La MINUL continuera de coopérer avec les dirigeants de la CEDEAO pour aider les parties à résoudre les problèmes qui risquent d'entraver le processus de paix.

60. La phase de relèvement et de réinsertion du programme DDRR constitue un élément de base capital du processus d'instauration d'une paix durable au Libéria et de consolidation de la sécurité et de la stabilité dans la sous-région. Les ex-combattants constituent un groupe éminemment instable de jeunes chômeurs dont le niveau d'instruction ou de qualification professionnelle est très faible, voire nul, et pour lesquels il faut d'urgence créer des possibilités de formation, d'éducation et d'emploi. Étant donné que les phases de désarmement et de démobilisation tirent à leur fin, il y a désormais quelque 70 000 ex-combattants qui demandent à bénéficier du programme de réinsertion, dont le financement est actuellement lourdement déficitaire. Je voudrais, à ce propos, exprimer mes remerciements aux donateurs qui ont déjà versé des contributions, et exhorter d'urgence la communauté internationale à continuer de se montrer généreuse envers le Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le désarmement, la démobilisation, le relèvement et la réinsertion, afin que le processus de réinsertion, qui est absolument capital pour la réussite du processus de paix, soit à la mesure des besoins, efficace et mené à bien en temps voulu.

61. Il y a lieu de se féliciter que la collaboration actuelle entre la MINUL et la CEDEAO ait notablement contribué aux progrès qui ont été réalisés dans le processus de paix au Libéria. Je me félicite de la création d'un mécanisme de consultation de haut niveau entre le Gouvernement national de transition du Libéria, les Nations Unies et la CEDEAO. Ce mécanisme, qui tiendra une réunion extraordinaire à New York le 20 septembre, devrait constituer une instance très utile pour la poursuite de l'élaboration d'une stratégie commune de soutien au processus de paix. Une amélioration de la coopération dans les domaines de la sécurité, de la croissance économique et du développement, par une revitalisation de l'Union du

fleuve Mano, serait également bénéfique pour le processus de paix au Libéria. À cet égard, j'espère que l'élan créé par le sommet des trois États membres tenu en mai sera poursuivi et renforcé dans les mois à venir.

62. J'ai pris note avec plaisir des progrès que la Commission électorale nationale a réalisés, en collaboration avec la MINUL et d'autres partenaires internationaux, en ce qui concerne l'organisation des élections présidentielle et législative en octobre 2005. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire et j'engage la communauté internationale à fournir les ressources nécessaires pour faire en sorte que cette commission puisse s'acquitter de son mandat et mener à bien des élections libres et honnêtes dans les délais prévus.

63. La MINUL est en train de passer à une nouvelle phase opérationnelle au cours de laquelle l'accent sera mis plus particulièrement sur le relèvement et la réinsertion des ex-combattants et le développement communautaire; le rétablissement de l'administration publique à l'échelle de tout le pays; le renforcement des institutions chargées d'assurer la primauté du droit et la restructuration du secteur de la sécurité; la promotion du processus de redressement et de reconstruction; et l'organisation d'élections libres et honnêtes en octobre 2005. Dans ces conditions, je recommanderais que le mandat de la MINUL soit prorogé pour une période de 12 mois s'achevant le 19 septembre 2005.

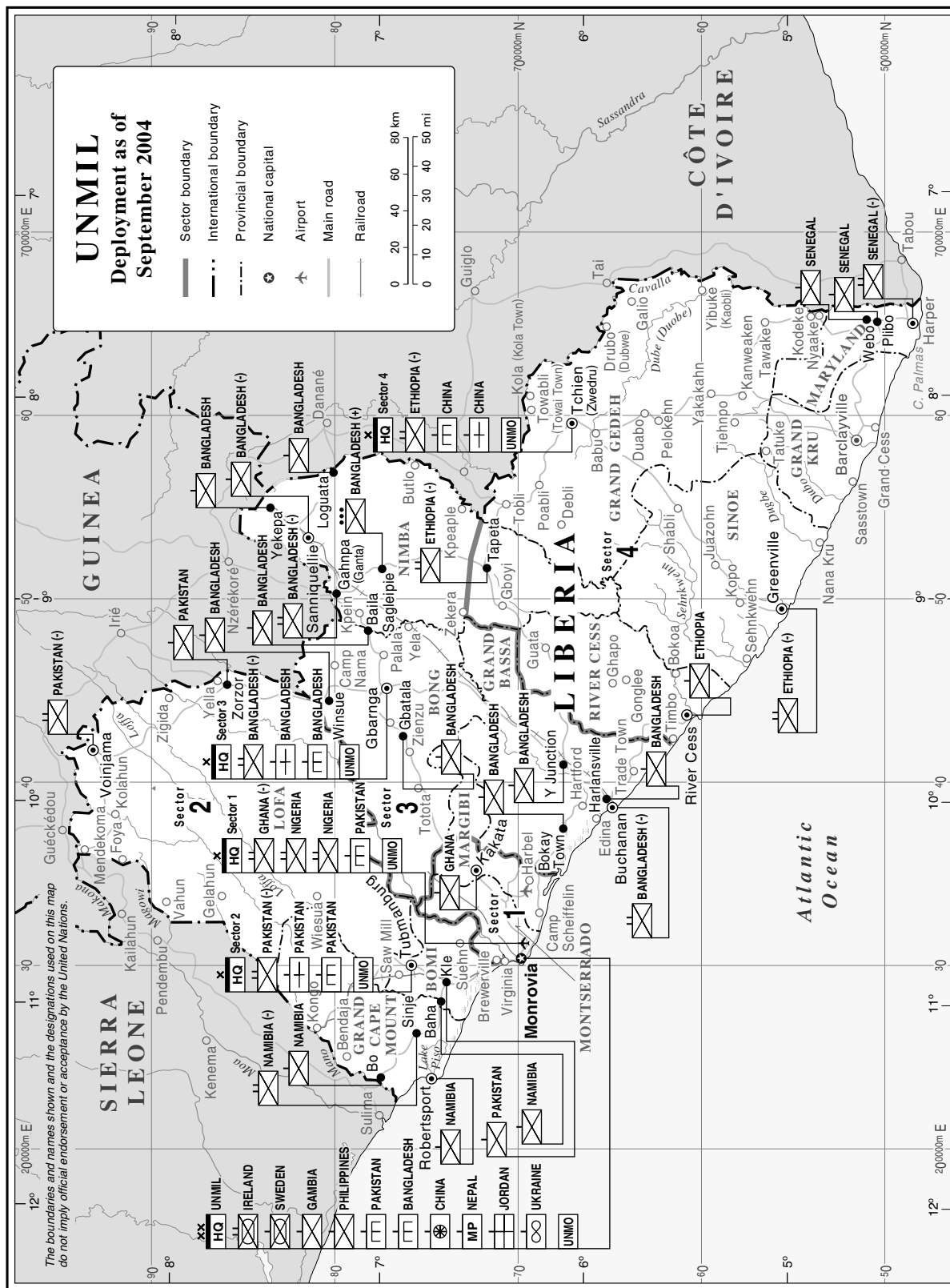
64. Je voudrais, pour conclure, féliciter mon Représentant spécial et le personnel civil et militaire de la MINUL pour les progrès accomplis au cours de la période à l'examen. Je voudrais exprimer également mes remerciements aux pays qui fournissent des contingents et des agents de police à la Mission, ainsi qu'aux dirigeants de la CEDEAO, aux membres du Groupe international sur le Libéria, aux organismes des Nations Unies, aux organisations humanitaires et aux nombreux donateurs bilatéraux pour leur détermination à continuer de soutenir le processus de paix au Libéria.

Annexe

**Mission des Nations Unies au Libéria :
effectif de la composante militaire
et de la police civile au 30 août 2004**

<i>Pays</i>	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>	Total	
				Composante militaire	Police civile
Afrique du Sud		3		3	
Bangladesh	17	11	3 186	3 214	24
Bénin	3	1		4	
Bolivie	3	1		4	
Bosnie-Herzégovine					17
Brésil		1		1	
Bulgarie	2			2	
Chine	5	9	557	571	25
Croatie		3		3	
Danemark	3			3	
Égypte	8			8	
El Salvador	3			3	
Équateur	3	1		4	
États-Unis d'Amérique	6	6		12	73
Éthiopie	17	8	2 561	2 586	
Fédération de Russie	6			6	20
Fidji					30
Finlande		2		2	
France		1		1	
Gambie	5		150	155	30
Ghana	11	3	847	861	36
Guinée-Bissau				–	
Indonésie	3			3	
Irlande		5	427	432	
Jamaïque					10
Jordanie	7	9	115	131	134
Kenya	3	4		7	5
Kirghizistan	4			4	3
Malaisie	10			10	
Malawi		2		2	19
Mali	5	2		7	
Namibie	3	4	827	834	6
Népal	3	1	40	44	255
Niger	2			2	4

<i>Pays</i>	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>	Total	
				Composante militaire	Police civile
Nigéria	18	14	1 628	1 660	152
Norvège					6
Ouganda					20
Pakistan	16	9	2 739	2 764	25
Paraguay	3	1		4	
Pérou	4	2		6	
Philippines	3	2	147	152	30
Pologne	2			2	3
Portugal					2
République de Corée	1	1		2	
République de Moldova	3	1		4	
République tchèque	3			3	3
Roumanie	3			3	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		3		3	
Samoa					20
Sénégal	3	3	600	606	10
Serbie-et-Monténégro	6			6	8
Sri Lanka					11
Suède		3	223	226	6
Togo		1		1	
Turquie					34
Ukraine	3	1	297	301	11
Uruguay					2
Yémen					2
Zambie	3			3	24
Zimbabwe					30
Total	203	118	14 344	14 665	1 090



Department of Peacekeeping Operations
Cartographic Section